



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/41

Objet

**Délibération complémentaire relative à l'acquisition par la commune de locaux techniques situés au 8A chemin des Garrosses**

en exercice : 18  
présents : 14  
votants : 18  
exprimés  
pour : 18  
contre : 0  
abstentions : 0

Certifiée exécutoire par le Maire de SAUBENS compte tenu de la transmission à la Sous-préfecture le et de la publication le

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, JM BERGIA.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20/09/2024

**Présents** : MMES CARISTAN Carole, GARY Isabelle, LAHANA Agnès, NADEAU MASSON Tiphaine, RENAUD Sandrine, PENNEROUX Béatrice  
MM BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, HETREUX Denis, LAMBERT David, MALAVAL Claude, MANGION Denis, MARSAC Alain, PEYRIERES David

**Procurations** :

Mme MASSIA Kristel à M. GUILLEMET Olivier  
Mme ZIOUANI Mahjoubia à Mme CARISTAN Carole  
M. MERCI Bernard à Mme GARY Isabelle  
M. BONNET Benoît à M. PEYRIERES David

**Secrétaire de séance** : Mme NADEAU MASSON Tiphaine

Le Maire rappelle que par délibération du 28 mars 2024, le conseil municipal a approuvé l'acquisition par la commune des locaux techniques situés chemin des Garrosses et appartenant au SIVOM SAGE.

Le prix de vente a été approuvé pour un montant à 110 000 euros, il convient de préciser que le prix a été convenu en Hors Taxe.

De plus, il est nécessaire d'indiquer que la vente des locaux est assortie de la passation de diverses servitudes :

- servitude de passage,
- servitude de passage en tréfonds de divers réseaux,
- servitude d'usage du dispositif d'assainissement individuel,
- servitude d'ancrage d'un bloc de climatisation,
- servitude de vue
- tout autre servitude nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le complément apporté à la délibération N°2024/16, s'agissant du prix qui d'achat qui doit être exprimé en hors taxes (à savoir 110 000 € ht)
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents et actes afférent à cette acquisition
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024

Les signatures sont au registre.  
Fait à Saubens, le 27 septembre 2024

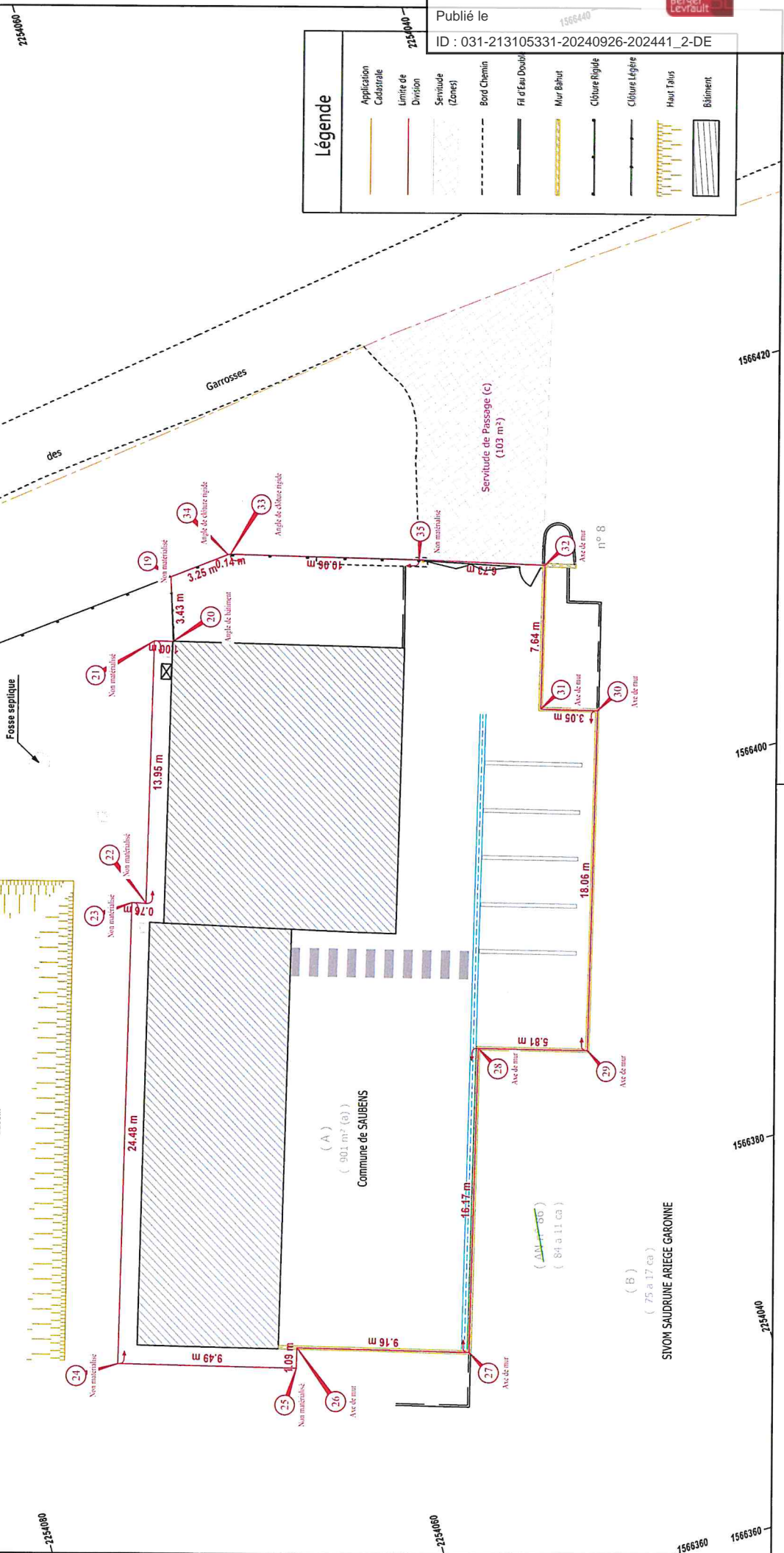
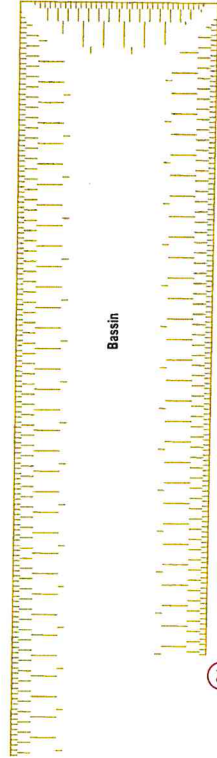


Le Maire,

JM BERGIA

**Notes:**

- Le fond de plan cadastral est donné à titre indicatif. Il ne peut être considéré comme une limite de propriété, et ne peut être opposable aux propriétaires contigus.
- Plan établi suivant les signes d'appartenance constatés sur place. La superficie réelle et l'appartenance des murs ne pourront être garanties qu'après procédure de reconnaissance contradictoire des limites avec les voisins.
- Le rattachement planimétrique et altimétrique s'est effectué au GPS (réseau Teria).
- Les éventuelles servitudes ne sont pas représentées.



Légende	
Application Cadastre	(Symbol: Dashed line)
Limite de Division	(Symbol: Solid line)
Servitude (Zones)	(Symbol: Dotted area)
Bord Chemin	(Symbol: Dashed line with dots)
Fil d'Eau Double	(Symbol: Two parallel lines)
Mur Bahut	(Symbol: Yellow hatched area)
Clôture Rigide	(Symbol: Black hatched area)
Clôture Légère	(Symbol: Grey hatched area)
Haut Talus	(Symbol: Yellow hatched area with vertical lines)
Bâtiment	(Symbol: Blue hatched area)

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 031-213105331-20240926-202441\_2-DE

Berger Levrault